



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 10 août 2020 à 20h06 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire Yves de Bellefeuille

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Anolise Brault, Marco Beaudry, Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absent :

M. le conseiller Maxim Bousquet

Est aussi présente madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020

4. Adoption des comptes à payer

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Adoption - Règlement numéro 447-7-2020 modifiant le règlement numéro 447-2011 concernant la tarification pour la fourniture ou l'utilisation des biens ou des services de la municipalité

7.2 Rapport du maire sur les faits saillants et la situation financière de la municipalité

8. Sécurité publique

8.1 Société Canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement de l'entente

8.2 Service de sécurité incendie – Nomination de Mme Rosalie Grégoire à titre de pompier à temps partiel

9. Transport

9.1 Voirie – Prolongement de la rue Cusson – Autorisation de procéder aux travaux et mandat

9.2 Demande d'autorisation pour enfouissement de câbles – Rang Salvail Nord – Modification du plan initial

9.3 Voirie – Creusage d'un fossé – Rang Salvail Nord – Approbation et mandat

9.4 Cooptel – Demande d'autorisation pour installation de câbles – Rang Fleury

10. Hygiène du milieu

10.1 Traitement des eaux usées – Installation d'un débitmètre et de la télémétrie - Autorisation

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Construction d'une nouvelle rue transversale se raccordant au réseau du MTQ - Autorisation

12. Loisirs, culture, famille et aînés

12.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives - Signataire

12.2 Parc Elphège Filiatrault – Modification du système d'arrosage

12.3 Loisirs – Ensemencement du terrain de soccer

13. Autres sujets

13.1 Mme Pierrette Choquette - Motion de remerciements pour services rendus

14. Rapport des élus - Information

15. Période de questions



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

16. Clôture de la séance

2020-08-179

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AJOUTER les points suivants :

- 7.3 Fonds conjoncturel de développement (FCD) – Remboursement
- 9.5 Voirie – Entretien du chemin d'accès de Chouette à voir – Position de la Municipalité
- 9.6 Voirie – Achat d'un tracteur

DE REPORTER le point suivant :

- 12.2 Parc Elphège Filiatrault – Modification du système d'arrosage

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-08-180

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-181

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE JUILLET	
salaires nets	18 853.65 \$
comptes du mois déjà payés	26 931.20 \$
comptes du mois à payer	47 826.05 \$
SOUS-TOTAL	93 610.90 \$

Appels des pompiers:

09-07-2020	563, Ste-Rose	Feu bâtiment agricole	Saint-Jude
16-07-2020	923, St-Roch	Feu à ciel ouvert	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes ayant envoyé une question soit par courriel, soit par la poste ou en personne.

6. CORRESPONDANCE

- 16 juillet 2020: MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE – Inspection des services en sécurité incendie 2020-2021
- 16 juillet 2020: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2020.
- 17 juillet 2020: MRC DES MASKOUTAINS - Résolution 20-07-230 – Annulation de la campagne de vaccination antigrippale
- 17 juillet 2020: MRC DES MASKOUTAINS - Résolution 20-07-225 – Bandes riveraines - Délégation de compétence - Création d'un service d'inspection
- 17 juillet 2020: MINISTÈRE DES TRANSPORTS – Programme d'aide à la voirie locale – Octroi d'une aide financière maximale de 15 000\$ sur trois (3) ans pour les travaux d'amélioration de la rue Cusson

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2020-08-182

7.1 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 447-7-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2011 CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LA FOURNITURE OU L'UTILISATION DES BIENS OU DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est opportun de décréter les tarifs exigibles pour la fourniture de certains biens ou services rendus par la municipalité;

ATTENDU les dispositions régissant la Municipalité de Saint-Jude, notamment à l'article 962.1 du *Code municipal* et aux articles 244.1 et suivants de *la Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la session ordinaire tenue le 6 juillet 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 6 juillet 2020;

ATTENDU QUE conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la directrice générale, secrétaire-trésorière mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit :

ARTICLE 1. **MODIFICATIONS**

À l'article 1.

À la section 1.5 **Tarif pour la vente d'objets:**

B. Drapeaux Carillon : Modifier les coûts comme suit :

Vente au comptoir : 43.00\$

Par la poste : Selon le tarif établi par Postes Canada pour l'envoi
d'un colis

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 **RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2019, ainsi que le rapport du vérificateur externe. Je ferai la description sommaire des projets d'immobilisation réalisés en 2019.

1. RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE DE 2019

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 1 944 197 \$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) ont totalisé 1 966 249 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 295 699 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, Monsieur André Brodeur, comptable agréé, de la firme Laplante Brodeur Lussier inc. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jude.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « *les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jude et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie et de leurs gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public* ».

3. PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019

Outre le maintien des opérations régulières de la municipalité, l'année 2019 a été marquée par les réalisations suivantes :

- Réfection majeure du terrain de soccer;
- Préparation de l'étude préliminaire pour les travaux de réfection majeurs du rang Fleury;
- Nouveau site internet pour la Municipalité;
- Maintien des opérations de caractérisation des bandes riveraines;
- Investissements en sécurité civile (achat d'une génératrice pour le Centre communautaire et déploiement du système d'alerte aux citoyens);
- Achat d'un camion de service pour le Service de sécurité incendie;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- Peinture du local des Loisirs ;
- Installation d'un nouveau module de jeu au parc;
- Achat d'un nouvel afficheur de vitesse ;
- Ajout de signalisation routière dans le rang Salvail Sud ;
- Achat d'un débitmètre avec télémétrie pour le traitement des eaux usées

Par ailleurs, la Municipalité a signé en mai 2019 la déclaration d'urgence climatique. Par ce geste, le conseil municipal a reconnu qu'il a un rôle à jouer dans la limitation des impacts des changements climatiques dangereux et qu'il doit être proactif afin de limiter les impacts des changements climatiques sur ses citoyens et leur milieu de vie. Par de petits gestes tels l'achat de fondant biologique pour les routes, ou encore, l'utilisation de chèvres pour brouter la végétation du site de traitement des eaux usées, la Municipalité démontre sa volonté de poser les actions qui s'imposent pour protéger le milieu où nous vivons et nous diriger vers un avenir plus sobre en carbone.

4. TAUX GLOBAL DE TAXATION RÉEL

Le taux global de taxation réel de 2019 est de 0,5824/ 100 \$

De l'avis du vérificateur, le taux global de taxation réel de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la municipalité de Saint-Jude a été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux exigences légales.

5. RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019

La rémunération des membres du conseil comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, région).

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Yves de Bellefeuille (maire)	10 063	5 031
Marco Beaudry	3 355	1 677
Maxim Bousquet	3 355	1 677
Anolise Brault	3 355	1 677
Annick Corbeil	3 355	1 677
Francis Grégoire	3 355	1 677
Sylvain Lafrenaye	3 355	1 677
RIAM - Francis Grégoire	751	375
RARC - Yves de Bellefeuille	1 450	725
RARC - Sylvain Lafrenaye	659	329
MRC - Yves de Bellefeuille	7 306	3 653
MRC - Annick Corbeil	92	46

Dans les prochaines semaines, nous prévoyons démarrer le processus d'appel d'offres pour la réfection majeure d'une partie du rang Fleury. Également, grâce à l'octroi d'une subvention du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous allons procéder cet automne à la mise aux normes de sécurité du parc du Centre communautaire.

Les prochains mois seront fortement marqués par l'incertitude causée par la pandémie de COVID-19. Conscients, des effets économiques de cette crise sanitaire, les membres du conseil ont décrété les taux d'intérêt et de pénalité à 0% de façon rétroactive au mois d'avril 2020.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Le conseil municipal élaborera le budget 2021 avec la préoccupation de respecter la capacité de payer des contribuables tout en ayant la volonté de poser des actions concrètes visant le bien-être collectif de notre municipalité.

En conclusion, je profite de l'occasion pour remercier tous les bénévoles de la Municipalité dont l'implication est indispensable pour l'épanouissement de notre collectivité. Soyez assurés que les membres du conseil continueront de soutenir nos organismes et de faire progresser l'épanouissement de notre Municipalité.

Ce 10 août 2020

Yves de Bellefeuille, maire

2020-08-183

7.3 FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD) – REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait déposé une demande de subvention au Fonds conjoncturel de développement ;

CONSIDÉRANT QUE le projet avait été accepté mais que les travaux n'ont pas été réalisés, notamment dû au fait que la Municipalité devait déboursier au minimum 143 900.00\$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible de prolonger le délai;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le remboursement au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du montant initialement versé à la municipalité, soit 41 377\$ en affectant les sommes nécessaires à partir du surplus accumulé non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-08-184

8.1 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés conclue avec la Société canadienne de la Croix-Rouge prend fin en novembre 2020;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente déposée par la Croix-Rouge le 21 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'importance de disposer de ce service en cas d'un sinistre;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE RECONDUIRE l'entente de services aux sinistrés déposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge le 21 juillet 2020;

D'AUTORISER le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, ainsi que la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer cette entente;

DE VERSER à la Société canadienne de la Croix-Rouge une contribution financière de 0.17\$ per capita pour une période d'un an, à partir de la date de signature. Cette somme représente un montant



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

de 229.84\$ pour ladite période.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 23000 699 « Sécurité Civile »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-185

8.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – NOMINATION DE MME ROSALIE GRÉGOIRE À TITRE DE POMPIÈRE À TEMPS PARTIEL

20h32 M. Francis Grégoire déclare son intérêt dans ce point et se retire des délibérations en quittant la séance.

CONSIDÉRANT QUE le service des incendies se doit de maintenir une équipe de pompiers volontaires en nombre suffisant pour assurer la sécurité lors d'incendies sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la candidate détient déjà un diplôme d'études professionnelles (DEP) en Intervention en sécurité incendie d'une durée de 1 185 heures délivré par l'*Institut de protection contre les incendies du Québec* ;

CONSIDÉRANT QU'en plus de la formation de base requise pour le Service de sécurité incendie, Mme Grégoire détient également les formations suivantes :

- Désincarcération;
- Autopompe;
- Évacuation d'un pompier en situation extrême de pompier en détresse;
- Gestion de l'air et autosauvetage de pompier en détresse;
- Premier répondant niveau 3 (conforme aux exigences de la Direction adjointe des services préhospitaliers du Ministère de la Santé et des services sociaux) ;
- Sauvetage à la surface d'un plan d'eau ;
- Sauvetage en espaces clos ;
- Sauvetage avec cordages ;
- Sauvetage en structures ;
- Sauvetage sur la glace ;
- Sauvetage sur l'eau à l'aide d'une embarcation.

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'embauche de madame Rosalie Grégoire à titre de pompière à temps partiel. Son salaire est fixé conformément aux salaires actuellement en vigueur;

DE PROCÉDER à l'achat de l'équipement nécessaire pour ses fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS VOTANTS

20h35 M. Francis Grégoire réintègre l'assemblée.

9. TRANSPORT

2020-08-186

9.1 VOIRIE – PROLONGEMENT DE LA RUE CUSSON – AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX ET MANDAT

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2019-06-179, la Municipalité s'est engagée à procéder à desservir les nouveaux lots avec les services d'égout, d'aqueduc et de pluvial ;

CONSIDÉRANT QUE la rue Cusson devra être prolongée sur une longueur estimée à plus ou moins 28 mètres ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Charles Damian, ingénieur chargé de projet à la MRC des Maskoutains, à l'effet de procéder à la construction de nouveaux branchements qui seront raccordés sur les conduites existantes ;

CONSIDÉRANT les prix de matériel et d'équipement présentés aux membres du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a confirmé l'octroi d'une aide financière maximale de 15 000\$ sur trois (3) ans pour les travaux d'amélioration de la rue Cusson via le Programme d'aide à la voirie locale ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal décrète la réalisation de travaux sur la rue Cusson ;

D'AUTORISER la directrice générale de procéder à l'achat des matériaux et agrégats nécessaires pour la réalisation de ces travaux pour un montant estimé à 6 500\$, taxes en sus ;

D'AUTORISER la directrice générale de procéder à la location de l'équipement nécessaire à l'étalement des parois des tranchées d'excavation;

DE MANDATER l'entreprise Excavations Michel Lemay pour les travaux d'excavation selon l'estimé soumis le 10 août 2020, soit un montant de 5 475\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-187

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION POUR ENFOUISSEMENT DE CÂBLES – RANG SALVAIL NORD – MODIFICATION DU PLAN INITIAL

CONSIDÉRANT la présentation par l'entreprise Cooptel de plans modifiés afin de permettre l'enfouissement d'infrastructures de fibre optique dans le rang Salvail Nord ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de fibre optique dans les infrastructures municipales nécessitent de prendre en considération le cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol en zone de contraintes ;

CONSIDÉRANT QUE certaines zones du rang Salvail Nord et Salvail Sud sont situées en zone NA1 et NA2 ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a demandé un avis au Ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE l'enfouissement de la fibre optique est une d'intervention assujettie aux normes de remblai, de déblai ou d'excavation et qu'elle doit donc faire l'objet d'une étude géotechnique de famille 2 (expertise ayant pour unique objectif de s'assurer que l'intervention projetée n'est pas susceptible de diminuer la stabilité du site ou de déclencher un glissement de terrain) ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a transmis un courriel aux autorités de Cooptel le 15 juillet 2020 afin de les informer de cette contrainte et d'exiger la suspension de toute intervention dans ces zones du rang Salvail Sud;

CONSIDÉRANT QUE les cartes des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ainsi que le cadre normatif les régissant ont également été transmises à Cooptel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

DE REFUSER les plans soumis pour un motif de sécurité de nos citoyens;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

DE RÉVOQUER le permis émis pour les travaux du rang Salvail Sud par la résolution 2019-11-305;

DE RÉVOQUER le permis émis pour les travaux du rang Salvail Nord par la résolution numéro 2019-10-260 car les plans P749, P750 et P751 identifient de l'enfouissement de fibre optique en zone de contrainte ;

DE DEMANDER à Cooptel de se conformer aux exigences du cadre normatif encadrant les cartes des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain réalisées par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-188

9.3 VOIRIE – CREUSAGE D'UN FOSSÉ – RANG SALVAIL NORD – APPROBATION ET MANDAT

CONSIDÉRANT QU'un propriétaire riverain nous a informé que l'absence de fossé sur la partie du rang Salvail Nord qui passe devant sa propriété crée une accumulation d'eau sur son terrain qui est situé plus bas que le niveau du chemin;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Jacob à l'effet de creuser un fossé sur une longueur approximative de 35 mètres;

CONSIDÉRANT la liste de prix soumise par Excavation Michel Lemay pour l'utilisation de la mini-pelle à l'heure, soit 100\$ de l'heure, excluant le transport de l'équipement;

CONSIDÉRANT QUE l'article le règlement numéro 527-2020 relatif aux fossés stipule que « Les travaux d'entretien mitoyens des fossés de routes seront à la charge à parts égales des propriétaires riverains et de la Municipalité de Saint-Jude lorsque les travaux seront exécutés dans le seul but d'égoutter l'eau de surface »;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les travaux d'entretien de fossé tel que présenté aux membres du conseil;

DE MANDATER Excavation Michel Lemay pour les travaux d'excavation tel que présenté à la liste de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-189

9.4 COOPTEL – DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION DE CÂBLES – RANG FLEURY

CONSIDÉRANT la demande de Cooptel à l'effet d'autoriser l'installation de câbles de fibre optique sur le réseau aérien en place dans le rang Fleury ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER les plans révisés;

D'AUTORISER la signature du permis de travaux par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-08-190

9.5 VOIRIE – ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCÈS DE CHOUETTE À VOIR – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la convention intervenue entre l'UQROP et la municipalité de Saint-Jude en 1994 où il est spécifié que l'entretien du chemin d'accès est à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la construction du nouveau centre d'interprétation au site de Chouette à Voir! va générer un achalandage beaucoup plus important qu'au moment de la signature de ladite convention, notamment par l'ouverture du site à l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude s'est toujours fait un devoir de soutenir cet organisme unique au Québec;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE RÉVISER l'engagement de la Municipalité dans le dossier de l'entretien du chemin d'accès;

D'ORGANISER une rencontre avec les représentants de Chouette à voir! afin de discuter des préoccupations du conseil municipal dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-08-191

9.6 VOIRIE – ACHAT D'UN TRACTEUR

CONSIDÉRANT l'état mécanique actuel du tracteur Kubota servant autant à la coupe du gazon qu'au déneigement ;

CONSIDÉRANT QUE les opérations de déneigement sont devenues problématiques avec ce tracteur ;

CONSIDÉRANT les nombreuses réparations déjà effectuées sur le tracteur Kubota ;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Jacob à l'effet de procéder à l'achat d'un tracteur plus performant pour le déneigement du trottoir du pont et autres activités hivernales ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle de la Municipalité permet l'achat d'équipement de gré à gré jusqu'au montant de 79 999\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyé par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat du tracteur John Deere modèle 5420 N 2004 de 80 forces (HP) auprès de Transport M.P.B., tel que présenté aux membres du conseil, pour un montant de 27 750\$ taxes en sus, incluant une souffleuse à neige et une saleuse.

D'EMPRUNTER une somme de 29 134\$ au fonds de roulement pour effectuer cette dépense en immobilisation;

DE REMBOURSER le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à raison de 5 826,80\$ par année à compter du mois d'octobre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-08-192

10.1 TRAITEMENT DES EAUX USÉES – INSTALLATION D'UN DÉBITMÈTRE ET DE LA TÉLÉMÉTRIE – AUTORISATION

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'installation du débitmètre « Volucalc » et ses composantes par la compagnie Avensys au tarif horaire de 150\$ et au frais de déplacement de 0,88\$ du km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-08-193

11.1 CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RUE TRANSVERSALE SE RACCORDANT AU RÉSEAU DU MTQ - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement résidentiel sur la rue Bernard a été présenté aux membres du conseil pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme se sont rencontrés le 10 août 2020 afin d'analyser le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la rue Bernard prévoit une sortie sur la rue Saint-Édouard, qui est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports demande une approbation de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil confirme que le projet respecte le plan d'urbanisme présentement en vigueur et les règlements municipaux qui en découlent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2020-08-194

12.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES - SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, la Municipalité de Saint-Jude a déposé un projet intitulé *Mise aux normes et embellissement du parc municipal*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 17 475.25\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Anolise Brault,
IL EST RÉSOLU:

QUE les membres du conseil autorisent le maire, ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention à intervenir entre la Municipalité de Saint-Jude et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

12.2 PARC ELPHÈGE FILIATRAULT – MODIFICATION DU SYSTÈME D'ARROSAGE

Point reporté

2020-08-195

12.3 LOISIRS – ENSEMENCEMENT DU TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection du terrain de soccer, ce dernier doit être ensemencé ;

CONSIDÉRANT QUE les périodes de sécheresse de cet été n'ont pas permis d'avoir des conditions optimales pour procéder à l'ensemencement;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. David Jacob à l'effet de mandater l'entreprise Tracteur Pro pour l'ensemencement;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux ont été présentés au Fonds de développement rural, et que M. Steve Carrière en a autorisé le prolongement jusqu'au 1^{er} septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Anolise Brault,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER l'entreprise Tracteur Pro, représentée par M. Stéphane Gendron, pour procéder à l'ensemencement du terrain de soccer pour un montant estimé à 1 370\$, excluant le temps d'épandage à 75\$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2020-08-196

13.1 MME PIERRETTE CHOQUETTE - MOTION DE REMERCIEMENT POUR SERVICES RENDUS

CONSIDÉRANT QUE Madame Pierrette Choquette termine ce mois-ci son engagement en tant que concierge du Centre communautaire de Saint-Jude ;

CONSIDÉRANT QUE pendant de nombreuses années, Mme Choquette a assumé ce poste conjointement avec son époux, M. Roger Roy, et que lors du départ de ce dernier, elle a poursuivi seule son engagement envers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT LE dévouement et la loyauté de Mme Choquette pendant toutes ces années ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude adopte une motion de remerciements à l'endroit de madame Pierrette Choquette afin de lui signifier sa reconnaissance pour son dévouement exemplaire tout au long des années où elle a veillé à l'entretien du Centre communautaire, ainsi que pour sa grande disponibilité à donner accès au Centre communautaire aux Rochvillois et Rochvilloises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2020-08-197

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho. directrice générale